Stratégie de Gestion des Zones Humides
sur le bassin versant de Salses-Leucate

Comité de Pilotage
du Plan de Gestion de la dépression de Ventenac

Compte-rendu de la réunion du 06 décembre 2017 à 14h00
Salle du conseil de la Mairie de Fitou

Ordre du jour

- Objectifs :
 - Bref récapitulatif du cadre de la démarche et des précédentes réunions
 - Présentation de la finalisation de l'étude hydrologique
 - Présentation des objectifs et scénarios précédemment débattus
 - Présentation et amélioration des fiches actions

Participants

	Hôtel de Ville 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Alexis ARMANGAU** Maire de Fitou 04 68 27 25 57 alexis.armangau@fitou.fr
	Hôtel de Ville 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Pierre ABELANET** 04 68 27 25 57 pierre.abelanet@wanadoo.fr
	Hôtel de Ville 6 Avenue de la Mairie 11510 FITOU	**Sabine CHAUSSEPIED** 04 68 27 25 57 sabine.chaussepied@fitou.fr
	Agence de l'eau RM&C Immeuble le Mondial 219 r le Titien CS 59549 34961 MONTPELLIER CEDEX 2	**Nadine BOSC** 04 26 22 32 22 nadine.boscbossut@eaurmc.fr
	Agence de l'eau RM&C Immeuble le Mondial 219 r le Titien CS 59549 34961 MONTPELLIER CEDEX 2	**Delphine SIGAL** 04 26 22 32 65 delphine.sigal@eaurmc.fr
	Syndicat mixte de préfiguration PNR Corbières-Fenouillèdes Centre Aragon, Place Francisco Ferrer 66310 ESTAGEL	**Cécile MONCOURTOIS** 04.68.53.39.48 natura@valleedelagly.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	**Laurence FONBONNE** 04.68.40.02.02 laurence.fonbonne@mairie-leucate.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	**Jean-Alexis NOEL** 04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr

Excusés :
Christine MEUTELET – DDTM11
Stéphane SANTANAC - S.I.V.O.M Corbières Méditerranée
Vincent DUMEUNIER - Conseil Départemental de l'Aude
Ioanna BOUDOURIS - CCCSM
Agnès ALQUIE - Chambre d'Agriculture de l'Aude

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant cette réunion de manière exhaustive. Il se voudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion. L'ensemble des diapositives projetées durant la réunion sont jointes à ce compte rendu.

Précisions suite au dernier COPIL et questions soulevées en marge de celui-ci :
Le Département de l'Aude souhaitait avoir des précisions sur la dates des données du DOCOB de la ZPS basses Corbières ; celles-ci datent de 2005/2006 mais une révision du DOCOB est prévue pour 2018/2019. Les données issues de cette révision seront reversées au plan de gestion.

Des remarques faites par l'Agence de l'Eau sont intégrées à la dernière version du plan de gestion :
- Transfert du chapitre « Espace de Bon Fonctionnement » dans l'état des lieux avant le chapitre socio-éco, (réalisé)
- Elimination des références faites à la SGZH ou Stratégie de gestion des Zones Humides du bassin versant. Les détails de notation ont étés éliminés pour alléger la lecture de l'ensemble. Les Objectifs de la SGZH développant ceux du SAGE ont étés éliminés de ce plan de gestion. Toutefois si c'est une exigence, toutes les références faites à la SGZH peuvent être éliminées de ce plan de gestion. Il semble nécessaire de conserver quelques éléments de contexte en gardant à l'esprit que ce plan de gestion est bien à destination d'un large public.

Discussions sur l'aqueduc
La question de l'ancien aqueduc drainant historiquement le Pla de Fitou avait longuement été évoqué lors du dernier COPIL. Il en a été de même à l'occasion de cette réunion du 06/12/2017.
Une future étude hydraulique devra mettre en valeur finement l'impact de cet ouvrage sur le stockage de l'eau et la protection du village contre les inondations.
Celui-ci est actuellement partiellement effondré et son rôle de drain est considéré par le bureau d'études COGEAM comme étant non fonctionnel.
Une modélisation de l'emprise de la zone en eau sera à réaliser en fonction de la côte actuelle de l'aqueduc et du comblement total de celui-ci. Il sera intéressant de tenir compte des effets du changement climatique lors de la réflexion sur l'aqueduc.

Il sera nécessaire de visualiser la plaine inondable tout en conservant le caractère viticole du Pla de Fitou tel qu'il est actuellement. Le terroir viticole étant déjà limité, il ne s'agira pas de le restreindre encore. L'inondation du Pla n'est pas dommageable a l'exercice de la viticulture tant que quelques sarments sortent de l'eau. Il est rappelé qu'il ne sera en aucun cas question d'opposer la viticulture et le plan de gestion.

Un compromis sera à faire entre ce qui est acceptable en terme de surface agricole inondable et de sécurité pour le village.
Ces discussions alimentent pour partie la fiche action concernant le foncier.

Discussions sur les Objectifs du Plan de Gestion

Les Objectifs révisés ne sont pas reformulés et validés en l'état.

Les scénarios

Quelques quottassions sont revues sur l'impact des scénarios successifs, rien de structurant.

Les fiches action

Les fiches actions ont étés totalement refondues suite à des préconisations formulées par l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de gestion des mares de Port Leucate.
Celles-ci doivent répondre aux objectifs fixés. Le travail de ventilation des différentes opérations est donc réalisé en amont du COPIL afin de présenter des fiches sous la forme la plus aboutie possible.
Bien que quelques actions soient déjà réalisées ou initiées, la projection de chaque action est faite sur les 6 années à venir à partir de 2018.

Mettre en défens les Gourgues (préservation et sécurité)

Un contrat Natura 2000 pour la pose de lisses en bois et un panneau d'information a été déposé en septembre 2017. Il permet un financement à hauteur de 80% de cette action.

Mettre en place une stratégie foncière

Le foncier à enjeux devra être défini à travers les spots de biodiversité et cartes d'habitats d'une part mais aussi en tenant compte des secteurs restant en eau suite à de fortes précipitations.
L'emprise maximale de la plaine d'inondation sera la limite de veille foncière.
L'acquisition ne sera pas le seul levier de préservation.
L'Agence de l'Eau peut accompagner la commune dans l'acquisition de parcelles à enjeux (collectivités prioritaires sur ce genre d'action).
Le Département de l'Aude n'a pas de stratégie foncière sur ce site mais la commune peut bénéficier de son droit de préemption.
Le CDL ayant été consulté il doit être supprimé de la fiche action.

Favoriser des pratiques agricoles cohérentes avec les enjeux identifiés

Environ 15ha de surface en vigne se sont développés sur le Pla de Fitou au cours des 10 dernières années.
Il sera intéressant de relever précisément les changements d'occupation du sol à travers les photos aériennes historiques du site.
Une amélioration de la prise en compte des Zones de Non Traitement (ZNT) doit être préconisée. Un travail de sensibilisation de la profession agricole doit être fait.
Les parcelles non engagées actuellement en MAEC seront à envisager pour le prochain appel à projet PAEC, il sera intéressant de compléter l'ensemble de la surface du Pla de Fitou.

Gérer les habitats

Pas de remarques particulières.

Améliorer les connaissances

Le fonctionnement de l'aqueduc fera l'objet d'une étude spécifique, cependant des mesures ponctuelles peuvent être faites pour estimer grossièrement les écoulements.
Des cartes présentant les zones en eau selon les niveaux de crues sot à placer dans le corps du plan de gestion.
La carte représentant la crue de 1992 peut être définie de mémoire à l'échelle de la parcelle.
Il sera nécessaire d'identifier de façon précise les sources de nickel, plomb et chrome, il semble que la route soit responsable.

Sensibiliser aux enjeux du site
Pas de remarques particulières.

Remarques d'ordre général
L'estimation financière de chaque action doit être faite, y compris les aides perçues à travers les MAEC et le temps Homme consacré à chaque action.

Remarques, compléments

Avec ce compte rendu vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion du 2 mars 2017.
N'hésitez pas à me faire part de vos remarques, suggestions ou compléments pour une cohérence optimale du Plan de Gestion.
Tel qu'il a été convenu en fin de réunion du 06/12/2017 et étant donné qu'il n'y a eu aucune modification majeure ; Dans le mois suivant la publication de ce compte rendu si le COPIL ne formule pas de remarque majeure, le plan de gestion sera considéré comme validé et entrera pleinement dans sa phase opérationnelle.